

# COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

**N° 2024/04/10/05 - Objet : Fixation de la tarification du séjour ado estival organisé par la commune.**

Le dix avril deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-huit mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

**Étaient Présents** : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Emilie GERMAIN, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, Lucie BABIN, Sébastien THOMAS, Christine GARCIN-GOURILLON à compter du point 17.

**Pouvoirs** : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Alexandre WAJS, LAFFITTE Patrick à Marc FUSAT, Alain CHAIX à Marie-Pierre CALLET

**Absents excusés** : Fanny ARSAC, Christine GARCIN-GOURILLON jusqu'au 16 inclus, FABRE Thierry

**Secrétaire de séance** : Bernadette SAMUEL

**Rapporteur** : Emilie GERMAIN

Madame le Rapporteur informe l'assemblée que dans le cadre des activités jeunes proposées cet été, la commune organise pour les 11/17ans un séjour de 5 jours et 4 nuitées à St Léger les Mélèzes. Elle précise que le cout réel par enfant est de l'ordre de 550€ comprenant les activités, l'hébergement, la pension complète et le transport.

Madame le rapporteur propose de fixer les tarifs ci-dessous en fonction des différentes tranches de quotient familial.

TARIF FAMILLE	
Tarif 1 QF<600€	226,00 €
Tarif 2 QF < 1200€	283,00 €
Tarif 3 QF < 1800€	340,00 €
Tarif 4 QF >1801€ (ou non communiqué)	396,00 €
Tarif 5 QF - Extérieur	566,00 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

**DECIDE** de fixer la tarification suivante pour le séjour ado été 2024 à St Léger les Mélèzes :

TARIF FAMILLE	
Tarif 1 QF<600€	226,00 €
Tarif 2 QF < 1200€	283,00 €
Tarif 3 QF < 1800€	340,00 €
Tarif 4 QF >1801€ (ou non communiqué)	396,00 €
Tarif 5 QF - Extérieur	566,00 €

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 12 avril 2024

Secrétaire de séance,  
**Bernadette SAMUEL**

Le Maire,  
**Jean-Christophe CARRÉ**

Publication sur le site de la mairie le : 12 avril 2024

Délai et voie de recours : la présente délibération du conseil municipal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Léca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.